

EGALITE

Définition

L'égalité correspond à des situations identiques ou équivalentes, entre individus, face aux droits qu'ils peuvent revendiquer (face aux conditions d'existence et face aux ressources rares auxquelles ils peuvent prétendre : emploi , prestige social, etc.).

Explications

D'un point de vue sociologique, l'égalité est une **position sociale identique** ou équivalente dans laquelle se trouvent les individus.

Trois formes de position sociale peuvent être distinguées :

1. les positions face au droit : chaque individu a les mêmes droits (de vote par exemple), se voit aussi appliquer les mêmes obligations (obligation de payer ses impôts, etc.). On parle d'**égalité des droits**.
2. l'**égalité des situations** entre individus (ou égalité réelle ou égalité des résultats) est une situation sociale dans laquelle ces individus possèdent les mêmes conditions de vie, les mêmes ressources économiques (revenu , etc.), les mêmes ressources sociales ou culturelles (prestige, etc.).
3. avoir les mêmes chances d'accès aux différentes positions sociales est aussi un principe d'égalité qu'on appelle **égalité des chances**.

Enjeux

On distingue souvent l'égalité des « **droits de** » (de penser, d'expression, etc.) et l'égalité des « **droits à** » (droit à l'emploi , à la protection sociale , etc.).

Les premiers sont peu contestés, car ils sont sources de liberté pour tous, sinon pour préciser que ces droits peuvent n'être que formels dans la réalité, c'est-à-dire n'être pas réellement utilisés par tous.

Les « **droits à** », à l'emploi, à la protection sociale, etc. sont, de leur côté parfois, contestés. Ne risquent-ils pas de pousser les individus à faire en sorte que ces droits soient respectés, en faisant appel à l'Etat ? Les libéraux insistent ainsi sur le fait que cette intervention de l'État est forcément contraignante car elle oblige, par exemple, à imposer de payer des impôts pour financer un système de protection sociale. Il s'agit donc d'une atteinte à la liberté individuelle (ici celle d'utiliser ses revenus comme on le souhaite). Mais, en privilégiant ainsi la liberté, ne nie-t-on pas la réalité d'une forme d'égalité importante pour les individus ?

Un autre enjeu est la relation entre égalité des chances et égalité des conditions. Dans une société complexe comme la nôtre, qui connaît une très grande division du travail , n'est-il pas normal que des inégalités de position sociale perdurent ?

Dès lors, la question est celle de l'égalité d'accès à ces différentes positions. Mais, pour cela, le libre accès aux professions et la libre compétition entre individu sont-ils suffisants ? Le rôle des diplômes, notamment en France, étant très important, se pose la question de l'égalité des chances ... à l'école. Si elle n'est pas respectée, vient-elle de l'organisation du système scolaire ? Ou vient-elle des inégalités économiques ou des différences de capital culturel ? Si cette dernière supposition est vraie, l'inégalité des chances proviendrait donc des inégalités des conditions. On revient donc au débat précédent : favoriser l'égalité des chances ne revient-il pas à favoriser l'égalité des conditions ?

Enfin, dernière question, **prendre le parti de favoriser l'égalité des conditions, ne risque-t-il pas de nuire aux incitations dans le domaine économique ?** Prenons un cas extrême : si les revenus sont les mêmes, y aurait-il, par exemple, une incitation à faire des études difficiles pour exercer une activité complexe qui serait rémunérée au même niveau que tout autre emploi ? Cette égalité ne risque-t-elle de nuire au dynamisme de l'économie ? D'un autre côté, ce type de raisonnement (en prenant des cas extrêmes) est-

il pertinent dès lors que la question des inégalités est plus une question de degré que d'égalité totale ou d'inégalité totale ?

Indicateurs

Il n'existe pas, évidemment, un indicateur unique pour mesurer l'importance de ces trois formes d'égalité.

Concernant l'égalité des droits, c'est l'inscription de l'égalité de droit dans la loi, notamment dans les principes constitutionnels, qui peut constituer un indicateur utile.

Concernant l'égalité des chances, toute statistique d'accès à telle ou telle ressource (proportion ou probabilité d'avoir ...) est un indicateur intéressant. Ainsi, l'accès à telle ou telle profession ou catégorie sociale (proportion de tel ou tel type d'individus accédant à tel ou tel emploi) est un indicateur particulièrement suivi. Pour cela, allez voir dans les notions de mobilité sociale, mobilité observée et fluidité sociale.

L'égalité des conditions est mesurée par tous les indicateurs d'inégalités (rapport interdécile ou écart-type) et peut être représentée graphiquement par des courbes de Lorenz.

Erreurs Fréquentes

- Raisonner sur l'égalité en général sans référence au type d'égalité.
- Croire que l'égalité est une valeur en soit reconnue par tous et dans toutes les sociétés.
- Croire qu'égalité et justice sociale sont synonymes.

En savoir plus

De nombreuses sources sur l'égalité et les inégalités :

Sur les inégalités en général : le [site](http://www.inegalites.fr/) de l'Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/>

Sur les inégalités entre hommes et femmes, voir [ici](#) :

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FHPARIT12k_F4revenus.pdf

et [sur le site](#) du Conseil d'Analyse Économique :

<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note017.pdf>

Sur le [site](#) de Thomas Piketty :

<http://piketty.pse.ens.fr/fr/> et notamment [ici](http://piketty.pse.ens.fr/fr/capital21c) <http://piketty.pse.ens.fr/fr/capital21c>

vous trouverez l'évolution à long terme des inégalités de revenu, de patrimoine en France et dans de nombreux autres pays (toujours dans le haut de la distribution)

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ mise à jour et modifications)